



Début : 19 h 16

Q :

- Qu'est-ce que le « shaping » signifie ?

R :

- Nous referons la surface du sentier parce qu'il faut avoir un demi-mètre de chaque côté pour bien soutenir le sentier.

Q :

- De quelle façon la somme à payer sera-t-elle répartie entre les 45 résidents et l'ensemble des résidents?

R :

- Les 45 résidents payeront 25 % et l'ensemble des résidents payera 75 % de la somme.

Q :

- L'étude ne devrait-elle pas couvrir un éventail plus large afin de considérer le carbone neutre ou négatif ?

R :

- La portée de cette étude a déjà été décidée après de nombreuses discussions et est basée sur le PADD (Plan d'action de développement durable).

Q :

- Est-ce qu'il y a un projet de construction de barrière sonore le long de l'autoroute 5 (A-5) ?

R :

- Nous avons demandé au Ministère des Transports du Québec d'envisager cette amélioration.

Q :

- Pourquoi les deux demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées sur le chemin des Hauts-Bois ont-elles été accordées ?

R :

- Le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable et le comité consultatif des ressources naturelles ont recommandé aux membres du conseil d'accorder ces demandes, mais elles sont assujetties de certaines conditions afin de minimiser l'impact sur le milieu humide.

Fin : 19 h 40